



CROUY-SUR-COSSON

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2021 et Compte Administratif 2020

Commune

1 – Cadre général du Budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif et au Budget Primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Crouy-sur-Cosson ; elle est disponible sur le site internet : www.crouysurcosson.fr

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté au plus tard par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Compte Administratif et le Budget Primitif ont été votés le 9 avril 2021 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande auprès du secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures de celui-ci.

2 – Compte Administratif 2020

A la clôture de l'exercice 2020, le Compte Administratif du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire se décomposant comme suit :

Section de Fonctionnement :

	EMIS 2020 (REEL)	BUDGET 2020 (PREVISIONS)
Dépenses	402 947.58 €	527 481.84 €
Recettes	428 429.02 €	527 481.84 €
Report 2019	109 991.84 €	

Excédent 135 473.28 €

Section d'investissement :

	EMIS 2020 (REEL)	BUDGET 2020 (PREVISIONS)
Dépenses	51 371.96 €	83 475.22 €
Recettes	78 787.23 €	83 475.22 €
Report 2019	20 562.22 €	

Restes à réaliser dépenses : 11 480.60 €
Recettes : 2 400.00 €

-9 080.60 €

Excédent 6 853.05 €

Déficit avec Restes à réaliser : 2 227.55 €

Reprise des Résultats :

Le solde disponible de 135 473.28 € est affecté comme suit :

- . Reprise en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) la somme de 128 666.60 €
- . Reprise au 1068 à titre obligatoire la somme de 2 227.55 €
- . Reprise au 1068 en affectation complémentaire la somme de 4 579.33 €

Taxes d'imposition 2020 :

	Communal	National	Départemental
Taxe d'habitation	15.51		
Taxe foncière (bâti)	19.26	21.59	25.91
Taxe foncière (non bâti)	49.11	49.72	50.58

Produit fiscal attendu : 87 681 €

Les principaux investissements de l'année 2020 ont été les suivants :

Chemin du Gué

Des travaux de sécurisation électrique ont été réalisés par le SIDELC.

Seule la partie éclairage public était à la charge de la commune pour un montant de 6 218.40 €

Chemin des Besnardières

Travaux de réfection du chemin réalisés par un prestataire pour un montant de 7 643.40 €

3 – Budget Primitif 2021

Section de Fonctionnement :

	BUDGET 2021 (PREVISIONS)	PREVISIONS 2020 POUR MEMOIRE
Dépenses	564 138.60 €	527 481.84 €
Recettes	564 138.60 €	527 481.84 €

Section d'investissement :

	BUDGET 2021 (PREVISIONS)	PREVISIONS 2020 POUR MEMOIRE
Dépenses	75 860.00 €	83 475.22 €
Recettes	75 860.00 €	83 475.22 €

Détail :

Section de fonctionnement : Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant :

CHAPITRES	DEPENSES en €
011 – Charges à caractère général	139 781.00 €
012 – Charges de personnel	228 859.00 €
014 – Atténuation de produits	5 862.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	103 887.00 €
66 – Charges financières	4 219.00 €
67 – Charges exceptionnelles	3 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	35 150.53 €
023 – Virement à la section d'investissement	43 380.07 €
TOTAL	564 138.60 €

CHAPITRES	RECETTES en €
013 – Atténuation de charges	0.00 €
70 – Produits services	18 320.00 €
73 – Impôts et taxes	297 276.00 €
74 – Dotations et participations	104 874.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	15 002.00 €
002 – Résultat reporté	128 666.60 €
TOTAL	564 138.60 €

Taxes d'imposition 2021 :

	Communal	National	Départemental
Taxe foncière (bâti)	45.60	46.02	50.25
Taxe foncière (non bâti)	51.29	49.79	50.59

Produit fiscal attendu : 195 006 €

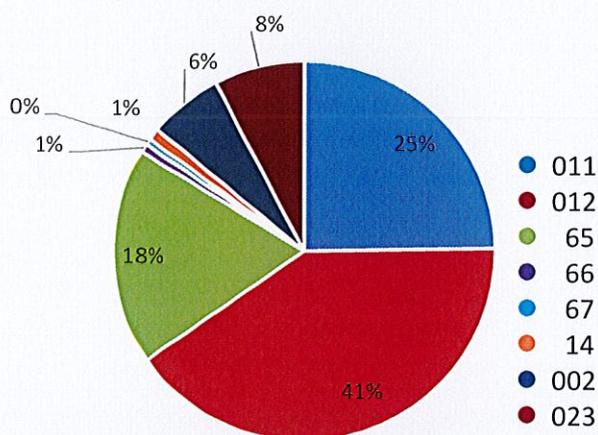
Le référent du trésor public est venu nous rencontrer.

Les finances de la commune se portent bien mais avec les recettes en diminution en 2020, suite au COVID 19 (location de salles, de matériel, camping), la commune doit augmenter, de façon raisonnable, ses taux d'imposition.

Ceux-ci n'avaient pas été augmentés depuis 2012.

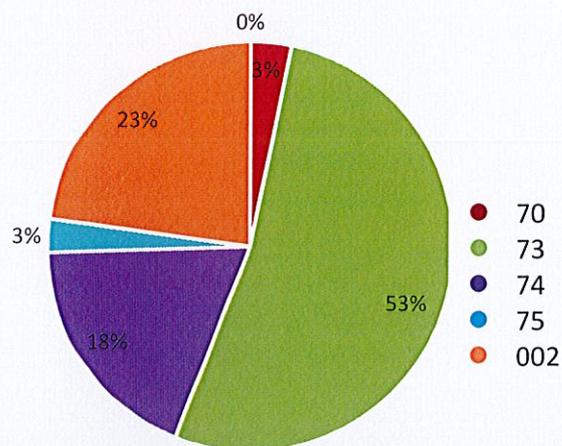
Trop de factures non réglées au SIVOS THOURY-CROUY, pour la garderie et le centre de loisirs ont un impact sur le budget du SIVOS mais aussi sur celui des communes de Crouy et de Thoury.

Dépenses de fonctionnement



139 781.00	charges à caractère général 011
228 859.00	charges de personnel et frais assimilés 012
103 887.00	charges de gestion courante 65
4 219.00	charges financières 66
3 000	charges exceptionnelles 67
5 862.00	Atténuation de produits 14
35 150.53	Dépenses imprévues 022
43 380.07	virement à la sect° d'investissement 023

Recettes de fonctionnement



0.00	atténuation de charges 013
18 320.00	produits des services 70
297 276.00	impôts et taxes 73
104 874.00	dotations et participations 74
15 002.00	autres produits de gestion courante 75
128 666.60	Résultat reporté 002

Section d'investissement :

Dépenses :

Les principales dépenses prévues de l'année 2021 sont les suivantes :

Extension du réseau électrique Rue du Stade : 1 956.00 €

Changement des extincteurs des divers bâtiments de la commune : 1 200.00 €

Poteau incendie Route de la Ferté Saint-Cyr : 3 546.00 €

Travaux de réfection du pignon de l'école : 12 500.00 €

Matériel divers : 3 500.00 €

Mais aussi les travaux d'enfouissement du Chemin du gué (6 218.40 €) et l'extension des Poulardières (5 262.02 €) qui ont été réglés début 2021 avec les restes à réaliser de l'année 2020.

Recettes :

Subventions prévues :

- Communauté de Communes (chemin du Gué) : 1 300.00 € (prévue en 2020) en attente de paiement

- SIDELC (chemin du Gué) : 2 400.00 € (réglée en février 2021)

- Dotation de Solidarité Rurale (pignon de l'école) : 8 320.00 €

Autres recettes :

- FCTVA : 300.00 €

- Taxes d'aménagement : 6 000.00 €

Le Maire

Mme Claudette SORIN

